



MINISTRE DE L'INTEGRATION REGIONALE

Le Cabinet du Ministre d'Etat

**MISE AU POINT EN RAPPORT AVEC LA MISSION DU CONSEIL CONSULTATIF
ELECTORAL DE LA SADC (SEAC) EN RDC**

1. La République Démocratique du Congo est membre de la SADC (la Communauté de Développement de l'Afrique Australe). A ce titre, elle bénéficie comme tous les Etats membres de la SADC d'une attention en ce qui concerne le processus électoral dans le cas d'espèce.
2. C'est dans ce cadre que s'inscrit la Mission en cours du Conseil Consultatif Electoral (SEAC) en République Démocratique du Congo.
3. Au cours de l'Exercice 2022-2023, des missions similaires ont déjà été organisées dans les pays suivants : Zimbabwe, Madagascar et Eswatini, anciennement appelée Swaziland.
4. Cette Mission électorale de la SEAC consiste, comme dans les autres pays membres de l'Organisation, à collecter des informations sur l'environnement juridique, sécuritaire et politique auprès des acteurs et parties prenantes concernés par le processus électoral, notamment : la CENI, le Gouvernement, la Société civile, les Partis politiques, les Organisations confessionnelles, les Groupes de femmes et de jeunes, les forces de sécurité, la MONUSCO et les Médias.
5. Le rapport de ces consultations sera soumis au Chef de la Troïka (Politique, Sécurité et Défense) de l'Organe de la SADC. Ce rapport permettra l'envoi des observateurs de la SADC lors des prochaines échéances électorales.
6. Il est important de noter que les élections prévues en République Démocratique du Congo auront bel et bien lieu conformément au calendrier électoral publié par la CENI.

Halte aux fausses informations qui circulent sur la toile concernant les objectifs de la mission du Conseil Consultatif Electoral de la SADC (SEAC), en rapport avec « un possible report des élections ou une transition ». Ces rumeurs semblent avoir pour intention de détourner l'attention de ceux qui doivent participer aux élections.



Fait à Kinshasa, le

16 OCT 2023

La Cellule de Communication

